L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 72, rue de Chartres,

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 4 OCTOBRE.

Bureau de l'Agent Spécial, Troisième Agence du Département du Trésor.

Nouvelle-Orléans, Lac., 29 septembre 1865.

I—Conformément à la nomination de l'honorable Secrétaire du Trésor, en date du deux septembre 1865, et à la lettre d'instruction émanée de l'Agent Général du Département du Trésor, en date du vingt sept septembre 1865, le soussigné, par me la surveillance de la collection de cette et d'autres propriété ou cautions dans les limites suivantes (TRADUISEZ AGENCE, M. U. N. Cutler s'est démis de son office (cause de santé) "Toute la partie de l'Etat de la Louisiane située à l'Ouest du Fleuve Mississippi; toute la partie de l'état de l'Arkansas située sur la Rivière Rouge, la Rivière Ouachita et la rivière-haute; les comtés de Pike et Pon de, Hazlehurst, Upshur Cane Bowie, Titus, Red River Hopkins, Lamar, Panola, Cobb et G ayson de l'Etat du Texas.

II—Toutes et quelconques personnes ou corporations, qui doivent ou deviendront par la suite de l'argent au Gouvernement, à partir de cette date, les personnes qui le garderont, pourront payer pour leurs taxes en bonnes de la Confédérate, et tel sera pendant, pour les consentements et pour nous mêmes, que les derniers reçus de taxes ainsi faisant exhibés lors du paiement de la taxe accomplie.

Les billets du Trésor sont SEULS reçus en paiement des taxes.

E. H. RANDAL,
G. W. AMES,
D. URBAN,
Commissaires pour la taxe directe des Etats Unis, en Louisiane

Pour copie conforme, E. S. DERICKSON, commis
15 sept—2m

ETAT DE LA LOUISIANE.

Département de l'Exécutif.

Nouvelle Orléans, 27 septembre 1865.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée pour la reconstruction dans cette ville de J. S. Blache, comme commandant dans et pour la paroisse d'Orléans, en vertu

1—Un bon en date du 29 janvier 1851 pour $10,000, signé par J. S. Blache, comme principal, et Mme veuve Lacoste fils comme caution.

2—Un bon en date du 6 avril 1852 pour le même montant, signé par J. S. Blache comme principal et G. Brault comme caution. Les deux bons ayant été donnés pour la 9 ème somme pleinement; de ces derniers comme cessation.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans les bons mentionnés ci-dessus de faire connaître par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis les raisons pour lesquelles les dits bons ne seront pas cancelés et annulés.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, ce vingt septième jour de septembre A D 1865.

(Signé) J. MADISON WELLS.
S. WROTNOWSKI, Secrétaire d'Etat. 3sept—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'Exécutif.

Nouvelle Orléans, 27 septembre 1865.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée par J. S. Blache pour la cancellation de ses bons officiels comme commissaire dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir :

1—Un bon en date du 10 juin 1856 pour $10,000 signé par J. S. Blache, comme principal, et Veuve J. S. Blache, comme caution.

2—Un bon en date du 12 novembre 1859, pour le même montant, signé par J. E. Blache, comme principal, et J. S. Blache fils, comme caution.

3—Un bon en date du 18 décembre 1860, pour le même montant, signé par les mêmes personnes. Les dits bons ayant été donnés pour la dite incompétissement de ses devoirs, comme commissaire.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans les bons mentionnés et dessus de faire connaître, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas cancelés et annulés.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, ce vingt septième jour de septembre A. D. 1865.

(Signé) J. MADISON WELLS,
S. WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat. 3sept—3t

ETAT DE LA LOUISIANE.

Département Exécutif.

Nlle-Orléans, 27 juin 1865.

ATTENDU que M. MAURICE BARNETT Jr. s'est enrôlé à tard pour la nomination de ses bons officiels comme commissaire dans et pour la Paroisse d'Orléans, savoir :

1—Un bon daté du 12 octobre 1851, pour $10 000, signé par Maurice Barnett Jr. comme principal, et par Edward Barnett comme caution.

2—Un bon daté du 8 octobre 1853, pour le même montant, signé par les mêmes personnes.

3—Un bon daté du 16 janvier 1856, pour le même montant et signé par les mêmes personnes.

4—Un bon daté du 17 janvier 1858, pour le même montant, et signé par les mêmes personnes.

5—Un bon daté de 5 mars 1861, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

6—Un bon daté du 18 mars 1862, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

7—Un bon daté du 11 avril 1859, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

8—Un bon daté du 11 juillet 1860, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

9—Un bon daté du 5 octobre 1861, pour le même somme et signé par la même personne.

Lesquels sont ainsi donnés pour le dédit nommé plusieurs, par le dit Maurice Barnett Jr. de ses devoirs comme commissaire, ainsi qu'il est dit ci dessus.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans les bons mentionnés ci-dessus de faire connaître, par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas cancelés et annulés.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, ce vingt septième jour de septembre A. D. 1865.

(Signé) J. MADISON WELLS,
S. WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat. 30sept—3t

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

—Département Exécutif—

Nlle-Orléans, 27 juin 1865.

ATTENDU que M. MAURICE BARNETT Jr. s'est enrôlé à tard pour la nomination de ses bons officiels comme commissaire dans et pour la Paroisse d'Orléans, savoir :

1—Un bon daté du 12 octobre 1851, pour $10 000, signé par Maurice Barnett Jr. comme principal, et par Edward Barnett comme caution.

2—Un bon daté du 8 octobre 1853, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

3—Un bon daté du 16 janvier 1856, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

4—Un bon daté du 17 janvier 1858, pour le même somme, et signé par les mêmes personnes.

5—Un bon daté de 5 mars 1861, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

6—Un bon daté du 18 mars 1862, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

7—Un bon daté du 11 avril 1859, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

8—Un bon daté du 11 juillet 1860, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

9—Un bon daté du 5 octobre 1861, pour le même somme et signé par la même personne.

Lesquels sont ainsi donnés pour le dédit nommé plusieurs, par le dit Maurice Barnett Jr. de ses devoirs comme commissaire, ainsi qu'il est dit ci dessus.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans les bons mentionnés ci-dessus de faire connaître, par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas cancelés et annulés.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, ce vingt septième jour de septembre A. D. 1865.

(Signé) J. MADISON WELLS,
S. WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat. 30sept—3t

Taxe directe des Etats Unis,

PAROISSE DE JEFFERSON.

Commission de la taxe directe des Etats Unis, *pour l'Etat de la Louisiane.*

Bureau, rue de la Commune, No 186,
Nlle Orléans, 12 août 1865.

Il Etablissons des taxes pour la Paroisse de Jefferson et ordonnons et les tant-à-prévenus en vertu d'un acte intitulé "Acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés, dans les limites des Etats Unis et pour d'autres buts", lequel a été approuvé le 7 juin 1865—devront être payées à la Maison de Cour, dans la ville de Carrollton, dans la dite Paroisse, ou à notre bureau, rue de la Commune, No 186, Nlle Orléans, dans les mois suivants (TRADUISEZ AGENCE, M. U. N. Cutler s'est démis de son office (cause de santé) "Toute la partie de l'Etat de la Louisiane située à l'Ouest du Fleuve Mississippi; toute la partie de l'état de l'Arkansas située sur la Rivière Rouge, la Rivière Ouachita et la rivière-haute; les comtés de Pike et Pon de, Hazlehurst, Upshur Cane Bowie, Titus, Red River Hopkins, Lamar, Panola, Cobb et G ayson de l'Etat du Texas.

II—Toutes et quelconques personnes ou corporations, qui doivent ou deviendront par la suite de l'argent au Gouvernement, à partir de cette date, les personnes qui le garderont, pourront payer pour leurs taxes en bonnes de la Confédérate, et tel sera pendant, pour les consentements et pour nous mêmes, que les derniers reçus de taxes ainsi faisant exhibés lors du paiement de la taxe accomplie.

Les billets du Trésor sont SEULS reçus en paiement des taxes.

E. H. RANDAL,
G. W. AMES,
D. URBAN,
Commissaires pour la taxe directe des Etats Unis, en Louisiane

Pour copie conforme, E. S. DERICKSON, commis
15 sept—2m

ETAT DE LA LOUISIANE.

Département de l'Exécutif.

Nouvelle Orléans, 27 septembre 1865.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée pour la reconstruction dans cette ville de J. S. Blache, comme commandant dans et pour la paroisse d'Orléans, en vertu :

1—Un bon en date du 29 janvier 1851 pour $10,000, signé par J. S. Blache, comme principal, et Mme veuve Lacoste fils comme caution.

2—Un bon en date du 6 avril 1852 pour le même montant, signé par J. S. Blache comme principal et G. Brault comme caution. Les deux bons ayant été donnés pour la 9 ème somme pleinement; de ces derniers comme cessation.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans les bons mentionnés ci-dessus de faire connaître par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas cancelés et annulés.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, ce vingt septième jour de septembre A D 1865.

(Signé) J. MADISON WELLS.
S. WROTNOWSKI, Secrétaire d'Etat. 3sept—3t

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'Exécutif.

Nouvelle Orléans, 27 septembre 1865.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée par J. S. Blache pour la cancellation de ses bons officiels comme commissaire dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir :

1—Un bon en date du 10 juin 1856 pour $10 000 signé par J. S. Blache, comme principal, et Veuve J. S. Blache, comme caution.

2—Un bon en date du 12 novembre 1859, pour le même montant, signé par J. E. Blache, comme principal, et J. S. Blache fils, comme caution.

3—Un bon en date du 18 décembre 1860, pour le même montant et signé par les mêmes personnes. Les dits bons ayant été donnés pour la dite incompétissement de ses devoirs, comme commissaire.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans les bons mentionnés et dessus de faire connaître, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas cancelés et annulés.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, ce vingt septième jour de septembre A. D. 1865.

(Signé) J. MADISON WELLS,
S. WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat. 30sept—3t

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

—Département Exécutif—

Nlle-Orléans, 27 juin 1865.

ATTENDU que M. MAURICE BARNETT Jr. s'est enrôlé à tard pour la nomination de ses bons officiels comme commissaire dans et pour la Paroisse d'Orléans, savoir :

1—Un bon daté du 12 octobre 1851, pour $10 000, signé par Maurice Barnett Jr. comme principal, et par Edward Barnett comme caution.

2—Un bon daté du 8 octobre 1853, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

3—Un bon daté du 16 janvier 1856, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

4—Un bon daté du 17 janvier 1858, pour le même somme, et signé par les mêmes personnes.

5—Un bon daté de 5 mars 1861, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

6—Un bon daté du 18 mars 1862, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

7—Un bon daté du 11 avril 1859, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

8—Un bon daté du 11 juillet 1860, pour le même somme et signé par les mêmes personnes.

9—Un bon daté du 5 octobre 1861, pour le même somme et signé par la même personne.

Lesquels sont ainsi donnés pour le dédit nommé plusieurs, par le dit Maurice Barnett Jr. de ses devoirs comme commissaire, ainsi qu'il est dit ci dessus.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans les bons mentionnés ci-dessus de faire connaître, par écrit, au Bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas cancelés et annulés.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, ce vingt septième jour de septembre A. D. 1865.

(Signé) J. MADISON WELLS,
S. WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat. 30sept—3t

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement de printemps et d'été.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.

Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et retour pour revenir.

A dater de SAMEDI 1er avril 1865, les cars ne vont pas comme suit :

—Départ des chars—

DE LA VILLE. DU LAC.

6½ h. A. M.	char à cheval	8½ h. A. M.	char à vapeur
7½	do do	9½	do do
8½	do do	10½	do do
9½	do do	11½	do do
10½	do do	12½ P. M.	do do
11½	do do	1½	do do
12½ P. M.	do do	2½	do do
1½	do do	3½	do do
2½	do do	4½	do do
3½	do do	5½	do do
4½	do do	6½	do do
5½	do do	7½	do do
6½	do do	8½	do do
7½	do do	9½	do do
8½	do do	10½	do do
9½	do do	11½	do do
10½	do do		

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. O. PANDELLY surintendant

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement d'automne et d'hiver.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour 25 cents.

Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et retour pour revenir.

A dater de JEUDI, 5 OCTOBRE 1865, les convois partiront comme suit :

—Départ des chars—

DE LA VILLE. DU LAC.

6½ h. A. M.	char à cheval	8½ h. A. M.	char à vapeur
7½	do do	9½	do do
8½	do do	10½	do do
9½	do do	11½	do do
10½	do do	12½ P. M.	do do
11½	do do	1½	do do
12½ P. M.	do do	2½	do do
1½	do do	3½	do do
2½	do do	4½	do do
3½	do do	5½	do do
4½	do do	6½	do do
5½	do do	7½	do do
6½	do do	8½	do do
7½	do do	9½	do do
8½	do do	10½	do do
9½	do do	11½	do do
10½	do do		

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. O PANDELLY surintendant

AS. GRISWOLD. WM M. GOODRICH
A. B. GRISWOLD & CO.,

Ont pris des cars rue Canal et Royale, maintenant entre HYDE & GOODRICH, établi à la Nlle Orléans depuis 30 ans. Fabrique de bateaux et d'accessoires à vapeur de toutes les manières. Ancres, chaînes, pompes, cabestans, appareils pliants, cordages et objets de gréement.

Entrepôt et magasin : le plus grand assortiment du Sud. 1er août—6m

C. DE LASSUS,

Courtier de change,

No..... RUE CAROMDELET 18
22sept—6m

JAMES M. URQUHART

Courtier de coton et de sucre
ET NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
33..... Front Levée..... 33
1sept—6m entre Bourgs et Bienville.

S. WHITE. R. C. MARTIN.
P. S. GIBBS. LEE, CHAMBERLAIN & CO.

S. WHITED & CO.,

FACTEURS DE COTON
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

Pour la vente de produits du Sud et de l'Ouest, pour l'achat de toutes espèces de marchandises pour les marchands et les planteurs. Un fond des avances libérales sur consignations. Les ordres sont promptement remplis.

Rue Fulton No 9,
13 sep—6m 1er juin Nouvelle Orléans, Lac.

SCOTT, GAGE & Co.
(J. S. SCOTT, D. S. GAGE, C. H. TANEY, Jr, T. T. EGGLESTON.)
Facteurs de coton et Négociants-Commissionnaires.
9.....Rue de l'Union.....9
8sep—1m

Moses Greenwood.....Moses Greenwood, Jr
MOSES GREENWOOD & FILS
COURTIERS DE COTON
—ET—
NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES.
93..... *Rue Carondelet*.....93
8sept—1m

B. YEATMAN
FACTEUR DE COTON
—ET—
Marchand Commissionnaire,
Rue Carondelet No 71, Nlle-Orléans.

Se charge, comme par le passé, de l'achat de tabac en feuilles, spécialement pour l'étranger. 11sept—1m

PAYNE, HUNTINGTON & Co.,
FACTEURS DE COTON
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
(Ont repris les affaires à leur ancienne bureau.
2août—3m rue de l'Union No 51.

ESTLIN & CO. Facteurs de coton
ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Gravier Nc, 193,
5 août—3m

D. BOULIGNY,
[Autrefois BELL & BOULIGNY]
Facteur de sucre et de coton,
ET
Marchand Commissionnaire,
Au coin des rues Commune et Baronne,
4août—3m Nouvelle Orléans.

PILCHER & BARROW,
(Successeurs de PILCHER & GOODRICH et de PILCHER & Co),
Facteurs de coton et de sucre, et
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
No 86 Pasteur Row, rue Perdido—Nouvelle Orléans.
Les affaires sont dirigées par M. PILCHER.
1août—3m

BOWER, GARNER & HARRISON,
Facteurs de Coton et de Sucre
ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Carondelet, No 50, Nouvelle-Orléans.
Ils font des avances libérales sur nos consignations.
1août—3m

James M. Brooks.....Hugh MacDonal

BROOKS & MACDONALD,
COURTIERS DE COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
130..... Rue Gravier.....130
Références—Mellen, Value & Co., Nlle Orléans; J. W. Burbridge & Co., do; Chouteau, Harrison & Valle St. Louis; Barbodi & Thomson, do.
Avances libérales d'argent sur consignations.
20août—3m

E. MONTAGNE, Jr.,
MARCHAND-COMMISSIONNAIRE.
RUE ST. LOUIS, No 91,

Sollicite respectueusement des consignations de PEAUX, LAINE, MOUSSE, OEUFS, VOLAILLES et toute espèce de produits de la campagne. Il remplit promptement ces ordres pour provisions grossières ou autrearticles. 1er sept—3m

Wm M. WHITAKER,
AGENT DE RECLAMATIONS.

Il porte une attention particulière aux affaires qui concernent le département du trésor des Etats Unis. Bureau No 2, Bâtisse Story, coin Camp et Commune.
25 juillet—3m

Pendant mon absence momentanée de la Nouvelle Orléans, le juge WHITAKER, 13, Commercial Place, s'occupera de mes affaires.
31août—2m Wm R. WHITAKER.

I. & A. G. MORRIS & Co,
Courtiers de coton et négociants-commissionnaires, à l'usage des rues S'rand et Mine,
GALVESTON, TEXAS,
et
No 13, Carondelet—Nlle Orléans.
Recevront des ordres pour la laine, le coton et les peaux—Amend, commissions de marchandises en général. 7sept—1m

A. GR. RIVOIRE,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de produits de Cuba et marchand de sucres et de mélasses de la Louisiane,
No 10..... RUE St. LOUIS.....No 10,

Vente et saisons de la Louisiane et de Cuba toujours en magasin, en lots à la convenance des acheteurs. 19oc 6i—3m

Whisky de Dexter.
WHISKY DE DEXTER

LES acquéreurs sont informés de recevoir de CETTE MARQUE JUSTEMENT CELEBRE de
WHISKY,
Ils l'offrent au commerce aux PRIX ORDINAIRES.

Les MM. DEXTER, ayant repris les affaires ces mêmes maisons apparaît et les mêmes employés qu'ils ont depuis vingt ou trente ans, les soussignés espèrent recevoir régulièrement de cet excellent whisky. Les ordres peuvent être assurés que la qualité en sera aussi bonne qu'auparavant, car il n'a rien négligé pour la conserver.

JNO. B. MURISON & Co.
rue Tchoupitoulas No 68,
1 sept—3 m Bureau au premis

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle
DU SUN,
De la Nouvelle Orléans.
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Pour l'année expirée le 31 décembre 1864.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1864..... $130,632 28

Moins—Pour primes assurées à la réassurance..... $64,638 28

Total des primes..... $64,638 28

Savoir—Sur les risques d'incendie..... $144,956 06
Sur les risques des mers..... 16,720 17
Sur les risques des rivières..... 2,821 02
$164,128 29

En mains risques non expirés le 31 décembre 1864..... $30,709 00
En primes, primes non encore..... 1,560 00
41,189 00

Montant soudes primes le 31 décembre 1864..... $123,286 66

Perte payées dans le même période, savoir :
Sur les risques d'incendie..... $36,063 47
Sur les risques de mers..... 27,515 39
Sur les risques de rivières..... 2,128 50
$65,661 36

A déduire. Réassurances, frais, taxes, commission, escompte et intérêts sur sinistres payés..... $15,544 19

Valeur des Etats Unis, 7 30/100 pour cent. 20,564 79
Intérêt sur billets de la ville 12,650 00 33,214 79

Assurement utilisable..... 32,204 57

Balance réservée..... $91,6134 74
D'où il doit Compagnie est comme suit :
Placé en bons de la Ville et autres bons..... $102,000 00
Cash en banque, en caisse et de la Compagnie en dépôt..... 211,300 00
Primes payable par des actions de..... 136,000 00
Sorte de compagnie d'Assurance mutuelle..... 21,000 00
Effets à percevoir..... 21,000 00
Primes dues et en voie de perception..... 28,042 27
Billets n'ayant pas cours..... 21,000 00
Sommes en banque et en caisse..... 22,004 27

Total de l'actif..... $1,136,345 26

Le tableau qui précède est une copie exacte et fidèle tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,
JAS. EDWARDS, Secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans — Ville de la N. Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 13 janvier 1865.
SAMUEL MYERS, deuxième juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans.

L'intérêt de SIX POUR CENT sur les certificats de profit sera encore payés, sous peu à partir du 13 février prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JNO. G GAIRES, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denham,	R. J. Hart,
John G Sloo	E. Kenshaw
J. H. Brander,	John G. Gaines,
Hampden Thomas,	H. P. Baldwin,
E. Bisson	J. E. Rose,

Thomas Sloo.
Signé—Sur ref

LANDING et actuellement Mississippi, Geo. J. Cresswell, North Star and barit 146 Carter; A. J. Lewis, Secretary of Specialities and Drugs, for sale at E. R. MOUGINS Drug store, corner Bienville and Chartres streets, at the lowest prices for cash. Dr. Jaynwood Hermitier's Aztec Cupro-Ferruginous solution of Copperas and Sulphate of Iron, Dr. Jaynwood Hermitier's Aztec Cupro-Ferruginous solution of Magnesia, which thins effectually cures Dr. Lowther's Gentian and Pills for the Gout, Fresh Vichy Water from the Grande Grille, Hopkin and Celeste Springs.

Vichy Powders, in pokages and jars.
Dr. Fairman's Powders, Placentine, for children.
Bismuth's, Violet and Gillet's Pills.
HUNGARIAN LEECHES.
Hygienic Soaps, Pismo's and Condrey's Perfumery.
Gold, Silver and Diamond Powders for Head-dressers and Saloons.
Dupuis's Wine, Joupi's Oil, Solace and German Waters, etc. etc.
For sale at the lowest prices direct importation, by E. E MOUGIN, Druggist,
Nos. 27 and 29 Bienville street, corner of Custom-house street.

A. B. Griswold. Wm. M. Goodrich
A. B. GRISWOLD & CO.,
COURSE OF CANAL AND ROYAL STREETS
—Lots—
Hyde & Goodrich.
Established in New Orleans nearly 30 Years.

MANUFACTURERS OF JEWELRY and SILVER WARE, Importers of Watches, Diamonds, Clocks, Bronzes, Fancy Goods, Plated Ware, Cutlery and Fancy Goods.

The largest assortment in the South always on hand. 1sept—1m

E. MONTAGNE, Jr.,
COMMISSION MERCHANT,
NO. 91 ST. LOUIS STREET,
—RESPECTFULLY SOLICITS CONSIGNMENTS OF—
Hides, Wool, Moss, Eggs, Chickens, AND ALL KINDS OF COUNTRY PRODUCE.

All orders for Provisions, Groceries and other articles of Merchandise will be attended to with dispatch. 1sept—1m

C. DE LASSUS,

Courtier de change,

No..... RUE CAROMDELET 18
22sept—6m

OPPOSITION ENTREPRISE.

POUR LES OPPLOUSAS.—Pour les MARDIS, à 5 heures du soir.
Vapeur No. 1, les Capitaines Bourgeois, Fort Barré et Lacoste, Fort Bisland, Pont Breaux, Washington, Fort Butler, Washington et Opelousas.
Les bateaux de Bayou Courtableau et de la rivière de Vermillion, Bayou Teche, Bayou Boeuf, Bayou Black et d'un faible tirant d'eau, appartenant à MM. Bienville, Lacoste, Fort Barré et Bisland.
E. MONTAGNE Jr.,
Rue de Louis, No 91.
J. S. PAGAUD, agent pour l'Opposition.
Mount—1 m 2, Fulton street.

Jours de départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir.
Pour Washington Opelousas, Fort Barré et tous les débarcadères sur Bayou Courtableau et la rivière de Bayou Boeuf, et de la rivière de Vermillion, le vapeur GLEONA, capitaine Ch. Pinkard, commis Mr. L. Estrange, partira comme ci-dessus, le 4 courant.
Pour d'en revenir, le vapeur GLEONA partira de Washington pour les DIMANCHES matin à 10 heures. Le GLEONA ne fera aucun retour, à moins qu'il n'ait un chargement complet.
Les bateaux à vapeur GREY EAGLE, capitaine G. Watkins, commis Geo A. Williams, partira régulièrement, le 4 et 8 de chaque mois, pour le même endroit.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON, agent,
2e août—1m No 7, rue Tchoupitoulas No 3

Départ pour Washington, Opelousas, Fort Barré et tous les débarcadères sur Bayou Courtableau et la rivière de Vermillion.
Le vapeur
L. SATHL, rue Bienville No 16, ou 1er.
TITUS & GWARTNEY,
Nos 5, 7 et 9, rue Tchoupitoulas No 3
Mount—1 m

Départ pour Washington, Opelousas, Fort Barré et tous les débarcadères sur Bayou Courtableau et la rivière de Vermillion.
Le vapeur
J. S. PAGAUD, agent pour le vapeur
E. MONTAGNE Jr.,
Rue de Louis, No 91.
Mount—1 m 2, Fulton street.

Jours de départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir.
Pour Washington Opelousas, Fort Barré et tous les débarcadères sur Bayou Courtableau et la rivière de Vermillion.
Le vapeur GLEONA, capitaine Ch. Pinkard, commis Mr. L. Estrange, partira comme ci-dessus, le 4 courant.
Pour d'en revenir, le vapeur GLEONA partira de Washington pour les DIMANCHES matin à 10 heures. Le GLEONA ne fera aucun retour, à moins qu'il n'ait un chargement complet.
Les bateaux à vapeur GREY EAGLE, capitaine G. Watkins, commis Geo A. Williams, partira régulièrement, le 4 et 8 de chaque mois, pour le même endroit.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
L. SATHL, rue Bienville No 16, ou 1er.
TITUS & GWARTNEY,
Nos 5, 7 et 9, rue Tchoupitoulas No 3
2août—1m

BAYOU LAFOURCHE.

Jour départ tous les jeudis à 10 heures du matin — Vapeur du Bayou Lafourche — Pour Thibodaux ville, Donaldsonville, Fairview ville, Napoleonville, Pattersonville, Brashear ville, et tous les points intermédiaires sur le Bayou Lafourche.
Le vapeur
FOUCHER, capitaine Dan J. Fleury, R. F. Harbison, commis partira, ainsi qu'il est dit ci dessus, tous les jeudis, à 10 heures du matin, pour tous les points ci-dessus à bord ou à
TITUS & GWARTNEY,
Nos 5, 7, 9 rue tchoupitoulas
Mount—1m

BAYOU BARAS

POUR BAYOU BARA—Pour tous les MARDIS, à cinq heures du soir.
Le vapeur
CELLOS & GOODWYN, rue du Camp No 97
J. S. PAGAUD, agent pour les steamers
Rue de la Commune No 97.
12 sept—

Départ, MERCREDI, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS à 5 heures du soir. —POUR BAYOU GARA et les débarcadères intermédiaires—Le beau bateau à vapeur MONSOON, capitaine S. Hero commis J. C. Gibson, fera ce service régulièrement tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à dix heures du matin. Au retour, il quittera le Quartier des Scies, tous les LUNDIS et JEUDIS, à quatre heures du matin.
Fret—75 cents par baril liquide et 100. Les expéditeurs devront être prêts à charger à bord.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bout de la Levée, ou
J. S. WILSARKS & Co.
Rue de la Commune, No 97.
Mount—1m L. BATHI, No 16 rue Bienville au premier

Ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les premiers splendides bâtiments de cette ligne feront le service entre les ports suivants :

WASHINGTON.....	3200 tonneaux.
LAFAYETTE.....	300 "
JEROME.....	3000 "
NAPOLEON III.....	presque terminé..1100 "
ST-LAURENT.....	en construction, grande force.
PEREIRE	do do
VILLE DE PARIS	do do

Départs de New York
LAFAYETTE ou WASHINGTON, vendredi 13 octobre
EUROPE, Dimanche.....vendredi 10 novembre

Prix de passage en or.
Première classe, $150. Deuxième classe, $100.
Y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, pour prendre le chemin de fer pour Paris, auront à payer, seulement 25 pour les premières classes, et $15 pour les secondes.

Les passagers auront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Police médicale gratuite.

Pour plus de détails, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
1, Broadway, New York
(ancienne succursale 6 rue de Lafayette)
A Paris, 12, boulevard des Capucines (Grand Hotel).
Au Havre—chez William Isaacs & Cie. 7 sept—1y

Manufacture de chapeaux de la Louisiane.

R. F. DUNN & Co.
MARCHANDS ET FABRICANTS EN GROS,
Rue de la Commune, No 69.

Un grand assortiment général de chapeaux de fourrures et de laine,
Pour hommes, jeunes garçons et enfants,
Constamment en magasin et à vendre à bas prix. On fera tout en spécialité sur commandes.
Les commandes sont promptement remplies.
6sept—3m

GALERIE NATIONALE DES ARTS
DE
E. A. PIFFET,
(Successeur de E. JACOBS, rue du Camp, No 81.)
Cartes de visite deux cents les cents
ET
Trois piastres la douzaine.
juillet—3m

MALADIES SECRETES.

M. E. B. GAUPOZ, Pharmacien de l'école de Paris, informe le public qu'étant de retour de France il a repris la direction de son établissement de Bourbon, où il continue à traiter avec succès les maladies secrètes, telles que : Syphilis, Gonorrhée, Blennorrhagie, Rétrécissement, Inflammation, Impuissance, Faiblesse, Pertes séminales, Incontinence d'urine, Maladies de l'Appareil urinaire, Hernies, Tumeurs, Ulcères, Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Rhumatismes, Goutte, Hydropisie, Maux de Gorge, Chancres, Bubons, Ecoulements anciens et récents, Blennorrhagie, Inflammation, Engorgement, Suppression